



# SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

NINETEENTH YEAR

# 1091

st MEETING: 14 FEBRUARY 1964

ème SÉANCE: 14 FÉVRIER 1964

DIX-NEUVIÈME ANNÉE

# CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

## TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda/1091/Rev.2) . . . . .	1
Adoption of the agenda . . . . .	1
The India-Pakistan question:	
Letter dated 16 January 1964 from the Minister for External Affairs of Pakistan addressed to the President of the Security Council (S/5517);	
Letter dated 24 January 1964 from the Permanent Representative of India addressed to the President of the Security Council (S/5522) .	1

## TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1091/Rev.2) . . . . .	1
Adoption de l'ordre du jour . . . . .	1
Question Inde-Pakistan:	
Lettre, en date du 16 janvier 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires extérieures du Pakistan (S/5517);	
Lettre, en date du 24 janvier 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Inde (S/5522) . . . .	1

NOTE

Relevant documents of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

*Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.*

\*

\* \* \*

Les documents pertinents du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Documents officiels*.

*Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.*

# ONE THOUSAND AND NINETY-FIRST MEETING

Held in New York, on Friday, 14 February 1964, at 3.30 p.m.

## MILLE QUATRE-VINGT-ONZIÈME SÉANCE

Tenue à New York, le vendredi 14 février 1964, à 15 h 30.

*President:* Mr. Carlos Alfredo BERNARDES (Brazil).

*Present:* The representatives of the following States: Bolivia, Brazil, China, Czechoslovakia, France, Ivory Coast, Morocco, Norway, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and United States of America.

Provisional agenda (S/Agenda/1091/Rev.2)

1. Adoption of the agenda.

2. The India-Pakistan question:

Letter dated 16 January 1964 from the Minister for External Affairs of Pakistan addressed to the President of the Security Council (S/5517);

Letter dated 24 January 1964 from the Permanent Representative of India addressed to the President of the Security Council (S/5522).

Adoption of the agenda

*The agenda was adopted.*

The India-Pakistan question

Letter dated 16 January 1964 from the Minister for External Affairs of Pakistan addressed to the President of the Security Council (S/5517);

Letter dated 24 January 1964 from the Permanent Representative of India addressed to the President of the Security Council (S/5522)

1. The PRESIDENT: In accordance with the previous decisions taken by the Council, I shall invite the representatives of India and Pakistan to participate in our consideration of the question.

*At the invitation of the President, Mr. M. C. Chagla (India) and Mr. Z. A. Bhutto (Pakistan) took places at the Council table.*

2. Mr. LIU Chieh (China): The Council is dealing with a question which has been on its books since the beginning of 1948. No other issue, I believe, has been the subject of so much debate in the Council with so little result. The passage of time has, if anything, only served to harden the positions of the disputing parties. On the one side, the council has been told that "the Government and people of Pakistan are totally committed to the liberation of their Kashmiri brethren". With equal force and finality, it has been maintained on the other side that "the question raised by Pakistan is purely a domestic matter, with which only India is concerned and in respect of which Pakistan has no right to intervene or inter-

*Président:* M. Carlos Alfredo BERNARDES (Brésil).

*Présents:* Les représentants des Etats suivants: Bolivie, Brésil, Chine, Côte-d'Ivoire, Etats-Unis d'Amérique, France, Maroc, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1091/Rev.2)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. Question Inde-Pakistan:

Lettre, en date du 16 janvier 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires extérieures du Pakistan (S/5517);

Lettre, en date du 24 janvier 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Inde (S/5522).

Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

Question Inde-Pakistan

Lettre, en date du 16 janvier 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires extérieures du Pakistan (S/5517);

Lettre, en date du 24 janvier 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Inde (S/5522)

1. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Conformément aux décisions prises antérieurement par le Conseil, je vais inviter les représentants de l'Inde et du Pakistan à participer à nos travaux sur cette question.

*Sur l'invitation du Président, M. M. C. Chagla (Inde) et M. Z. A. Bhutto (Pakistan) prennent place à la table du Conseil.*

2. M. LIU Chieh (Chine) [traduit de l'anglais]: Le Conseil de sécurité examine une question qui est inscrite à son ordre du jour depuis le début de 1948. Aucune autre question, je crois, n'a fait l'objet d'autant de débats au Conseil avec aussi peu de résultats. Le temps qui s'est écoulé aurait plutôt durci les positions des parties au différend. D'une part, on dit au Conseil que "le gouvernement et le peuple pakistanais se sont engagés sans réserve à libérer leurs frères du Cachemire". L'autre partie soutient tout aussi vigoureusement et résolument que "la question soulevée par le Pakistan a trait à une affaire purement intérieure qui ne concerne que l'Inde et dans laquelle le Pakistan n'a pas le

tere and which has been excluded under the Charter from the jurisdiction of the United Nations". The deadlock is thus complete.

3. It may be recalled that, when the Council was first seized of the Kashmir question sixteen years ago, it did not seek to impose a solution on the disputing parties. On the contrary, it took pains to ascertain the wishes of the parties in an effort to find common ground on which the structure of settlement might be built. It was on the basis of protracted consultations with the parties that the decisions of the Council were finally reached, and both parties solemnly pledged themselves to their implementation. This being so, it cannot be said that the Council's resolutions have now become obsolete and should be thrown overboard.

4. It is not the intention of my delegation to apportion blame or to determine where the responsibility lies. The fact remains that the dispute over Kashmir has persisted for some sixteen years and has once again manifested itself in communal riots and violence. Certainly, neither India nor Pakistan can allow the dispute to drag on as a festering sore at a time when the common security of the area is under constant threat of the dark forces of aggression which are ever ready to exploit the situation for their own ends.

5. My delegation refuses to believe that the positions taken by the representatives of India and Pakistan in the present debate are in fact as rigid and uncompromising as they appear. Indeed, they have both expressed their willingness to find a peaceful solution. This is a hopeful note. It is the clear duty of the Council, I submit, to explore the possibilities of bringing about a peaceful settlement.

6. I fully share the view that the precondition of a settlement is the creation of a climate of understanding between India and Pakistan. I believe that the historical ties existing between them should be strong enough to enable them to move ahead to restore inter-communal harmony and co-operation and to dispel the suspicion and mistrust which have so long poisoned their relations.

7. I believe that the train of thought embodied in the draft resolution that was considered by the Council in June 1962<sup>1/</sup> is still useful. The Council therefore should once again urge the parties, possibly with the good offices of a third party, to enter into negotiations at the earliest possible date with a view to an ultimate settlement in accordance with the spirit of the Charter of the United Nations and with due regard to the interests of all concerned. The sooner the question is settled, the better it will be for India and Pakistan, and indeed for Asia and the world.

8. Mr. NIELSEN (Norway): The Security Council has now been seized of the India-Pakistan question for more than a decade and a half. It is a matter of deep regret and concern to the Norwegian Government that relations between those two great neighbouring

droit d'intervenir ou de s'ingérer et qui, aux termes de la Charte, est expressément soustraite à la compétence de l'Organisation des Nations Unies". L'impasse est donc totale.

3. On se rappellera sans doute que lorsque le Conseil a été pour la première fois saisi de la question du Cachemire, il y a 16 ans, il n'a pas cherché à imposer une solution aux parties au différend. Au contraire, il s'est efforcé de connaître les vœux des parties pour trouver un terrain d'entente permettant de jeter les bases d'un accord. C'est à la suite de consultations prolongées avec les parties que le Conseil est finalement arrivé à des décisions que les parties se sont solennellement engagées à appliquer. Dans ces conditions, on ne peut pas dire que les résolutions du Conseil sont aujourd'hui périmées et qu'elles devraient être abandonnées.

4. Ma délégation n'a pas l'intention de répartir les blâmes ou de décider à qui incombe la responsabilité. Le fait demeure que le différend au sujet du Cachemire persiste depuis quelque 16 ans et qu'il vient de se manifester une fois de plus par des émeutes et des actes de violence entre les communautés. Il est certain que ni l'Inde ni le Pakistan ne peuvent laisser le différend se prolonger et s'envenimer davantage à un moment où la sécurité de la région tout entière est constamment menacée par les sinistres forces d'agression toujours prêtes à exploiter la situation à leurs fins.

5. Ma délégation se refuse à croire que les positions adoptées par les représentants de l'Inde et du Pakistan dans le débat actuel soient en réalité aussi rigides et intransigeantes qu'elles le paraissent. En fait, tous deux se sont montrés désireux de trouver une solution pacifique au différend. C'est là une note encourageante. J'estime qu'il est sans aucun doute du devoir du Conseil d'étudier les possibilités d'aboutir à un règlement pacifique.

6. Je partage entièrement les vues de ceux qui pensent que la condition préalable à tout règlement est l'établissement d'un climat de compréhension entre l'Inde et le Pakistan. Je crois que les liens historiques qui existent entre ces deux pays devraient être assez forts pour leur permettre d'aller de l'avant et de rétablir la concorde et la coopération entre les deux communautés, et pour dissiper les soupçons et la méfiance qui empoisonnent leurs relations depuis si longtemps.

7. Il me semble que les préoccupations reflétées dans le projet de résolution que le Conseil a examiné en juin 1962<sup>1/</sup> demeurent valables. Le Conseil devrait donc une fois de plus inviter les parties — en faisant peut-être appel aux bons offices d'une tierce partie — à entamer des négociations le plus tôt possible en vue d'un règlement définitif qui soit conforme à l'esprit de la Charte des Nations Unies et tienne dûment compte des intérêts de tous. Plus vite la question sera réglée, mieux cela vaudra pour l'Inde et le Pakistan, et, à vrai dire, pour l'Asie et le monde entier.

8. M. NIELSEN (Norvège) [traduit de l'anglais]: Voilà maintenant plus de 15 ans que le Conseil de sécurité est saisi de la question qui oppose l'Inde au Pakistan. Le Gouvernement norvégien constate avec un vif regret que les relations entre ces deux

<sup>1/</sup> Official Records of the Security Council, Seventeenth Year, Supplement for April, May and June 1962, document S/5134.

<sup>1/</sup> Documents officiels du Conseil de sécurité, dix-septième année, Supplément d'avril, mai et juin 1962, document S/5134.

countries remain strained. The public statements to the Council by the representatives of India and Pakistan have served to remind us of the deep-rooted distrust between the two countries and, as it was described by one of the previous speakers, "the apparently complete incompatibility of the public attitudes taken by the two parties to the Kashmir dispute" [1090th meeting, para. 93].

9. The seriousness of this conflict between the two neighbouring nations has been underlined by the fact that only recently communal uprisings and violence have occurred, not only in Kashmir itself, but also in India as well as in Pakistan. This has served to remind us of the deep emotions which are engaged on both sides. We in Norway are impressed by the magnitude of the problem as emphasized again by both parties through the fact that the fate and emotions of hundreds of millions of people—in fact, one sixth of the population of the earth—are involved.

10. My country is reminded of the long and sad story of this item in the records of the Security Council by the fact that the Council was actively seized of the India-Pakistan question when Norway last served on the Council fourteen years ago. To us the basic features of the Kashmir question have not changed in these years. The core of the problem is still the political future of the former State of Jammu and Kashmir of British India. The resolutions adopted over the years by the Security Council and the United Nations Commission for India and Pakistan have not been rescinded or abrogated; they therefore remain valid and represent the views expressed by the United Nations on the problem. To us the question of Kashmir clearly has an important international aspect, since two great nations, both Members of the United Nations, are directly involved.

11. From these basic facts we derive the following general conclusions: that a final settlement of the Kashmir question must be satisfactory to the population of Jammu and Kashmir, and that, likewise, the main features of the settlement must be acceptable both to India and to Pakistan.

12. The statements by the representatives of India and Pakistan to the Council have underlined the differences, and it may seem a hopeless task to try and bridge this gap and strive for a solution on the basis I have just outlined. On closer examination of this situation we believe, however, that we have seen some signs which may encourage the Security Council to try a new approach aimed at reconciling the parties. For one thing, both countries have deplored the renewed outbreaks of communal violence. Further, both parties have stated and emphasized to the Council that they have taken strong action to put an end to the violence and the representatives of both parties have in their statements indicated a willingness in principle to find a common ground, and thus generally to improve the relations between the two States.

grands pays voisins restent tendues et il s'en inquiète profondément. Les déclarations officielles faites devant le Conseil par les représentants de l'Inde et du Pakistan nous ont rappelé la méfiance profonde qui existe entre les deux pays et ont révélé une fois de plus, comme l'a dit l'un des orateurs qui m'ont précédé, "les différences apparemment irréductibles entre les positions officielles des deux parties au différend relatif au Cachemire" [1090ème séance, par. 93].

9. La gravité de ce conflit, qui met aux prises deux nations voisines, a été soulignée par le fait que tout récemment encore on a enregistré des émeutes et des actes de violence entre les communautés non seulement au Cachemire même, mais aussi en Inde et au Pakistan. Cela nous a permis de ne pas oublier que des sentiments très vifs sont en cause de part et d'autre. L'opinion publique, en Norvège, s'émeut de l'ampleur du problème que les deux parties ont à nouveau mise en relief en rappelant qu'il met en jeu le sort et les sentiments de centaines de millions d'êtres humains, en fait du sixième de la population du globe.

10. Mon pays se souvient fort bien de la longue et triste histoire de cette affaire au Conseil de sécurité, car celui-ci était déjà activement saisi de la question Inde-Pakistan la dernière fois que la Norvège était membre du Conseil de sécurité, il y a 14 ans. Pour nous, les aspects fondamentaux de la question du Cachemire n'ont pas changé au cours de ces années. Le problème essentiel demeure celui de l'avenir politique de l'Etat de Jammu et Cachemire, qui faisait autrefois partie de l'Inde britannique. Les résolutions adoptées au cours des années par le Conseil de sécurité et la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan n'ont été ni rapportées ni abrogées; elles demeurent donc valables et traduisent toujours les vues de l'Organisation des Nations Unies sur ce problème. Pour nous, il est évident que la question du Cachemire a un important aspect international du fait que deux grandes nations, toutes deux Membres de l'Organisation, sont directement en cause.

11. Ces faits fondamentaux nous conduisent aux conclusions générales suivantes: tout règlement définitif de la question du Cachemire doit donner satisfaction à la population du Jammu et Cachemire en même temps qu'il doit, dans ses grandes lignes, recueillir l'agrément tant de l'Inde que du Pakistan.

12. Les déclarations que les représentants de l'Inde et du Pakistan ont faites devant le Conseil de sécurité ont fait ressortir leurs divergences de vues et il peut paraître impossible de rapprocher les thèses en présence et de rechercher une solution sur les bases que je viens d'exposer. Cependant, en examinant la situation de plus près, nous avons pu déceler certains signes qui pourraient encourager le Conseil de sécurité à entreprendre de nouveaux efforts pour concilier les parties. Je citerai tout d'abord le fait que les deux pays ont déploré le retour des conflits entre les communautés. D'autre part, les deux parties ont déclaré et souligné devant le Conseil qu'elles avaient pris des mesures énergiques pour mettre fin à la violence. Enfin, dans les discours qu'ils ont prononcés, les représentants des deux parties ont laissé entendre qu'ils seraient prêts, en principe, à trouver un terrain d'entente et à améliorer ainsi, d'une manière générale, les relations entre les deux Etats.

13. The Norwegian delegation therefore believes that the present time should be propitious for renewed efforts to assist and to encourage the parties. We share the views expressed by a number of the members of the Council that the efforts should be concentrated on the reopening of direct negotiations on the outstanding questions, including the question of Kashmir, which is the question the Government of Pakistan has brought before the Council by the letter dated 16 January 1964 from the Minister for External Affairs of Pakistan addressed to the President of the Security Council [S/5517].<sup>2/</sup>

14. Actually, in the first half of 1963, as has been mentioned here on a number of occasions, the parties did engage in six rounds of such bilateral negotiations on a ministerial level. In order to facilitate the resumed negotiations and increase the chances of singling out the areas in which agreements are most likely, we believe that the two Governments will be well advised in seeking the good offices of a country or an outstanding personality enjoying the confidence of both parties. If assistance should be needed in arranging for effective good offices, the Secretary-General of the United Nations naturally comes to our mind.

15. I repeat, we are looking toward the resumption of negotiations between the two parties, in recognition of the fact that a solution of the outstanding problems is only conceivable when the parties agree. We do not expect the parties to renounce their claims or their views in advance of future negotiations, but we find it important and encouraging that none of the parties in principle has rejected the idea of negotiations.

16. Far be it from us to anticipate the results of such negotiations or to prescribe to the parties how to solve their differences. We do believe, however, that both parties will be well advised in recognizing that any settlement of the long-standing question of Jammu and Kashmir, which is not generally satisfactory to the population of the area can hardly be expected to last. We hope that the parties will pay due attention to the substance of this important consideration; the form of the efforts as well as the means employed to reach this goal peacefully appear to us, however, to be of somewhat lesser importance.

17. In conclusion, I would express the hope that it will prove possible for the Security Council to encourage the two parties to meet anew at the conference table. And again, the form of such encouragement of the Council does not seem so important as the political value in finding means to give unanimous expression to this desire of the members of this Council to see negotiations resumed aimed at a peaceful settlement of the problems that now divide India and Pakistan.

18. Mr. HAJEK (Czechoslovakia) (translated from French): We have carefully studied the documentation submitted to the members of the Security Council in the letters addressed to the President by the representatives of India [S/5522]<sup>2/</sup> and Pakistan [S/5517]<sup>2/</sup>.

<sup>2/</sup> Ibid., Nineteenth Year, Supplement for January, February and March 1964.

<sup>3/</sup> Ibid.

13. La délégation norvégienne estime, dans ces conditions, que le moment devrait être propice à un redoublement d'efforts pour aider et encourager les parties. Nous partageons l'avis exprimé par plusieurs membres du Conseil et nous pensons comme eux que ces efforts doivent tendre essentiellement à la reprise de négociations directes sur les questions qui attendent encore une solution, notamment sur la question du Cachemire, qui est celle que le Pakistan a portée devant le Conseil de sécurité par la lettre, en date du 16 janvier 1964, que son ministre des affaires extérieures a adressée au Président du Conseil de sécurité [S/5517].

14. Au cours du premier semestre de 1963, comme on l'a rappelé ici à plusieurs reprises, les parties ont, en fait, procédé à six entretiens bilatéraux à l'échelon ministériel. Nous pensons que, pour faciliter la reprise des négociations et accroître les chances de parvenir à débloquer les questions sur lesquelles un accord semble possible, les deux gouvernements auraient intérêt à avoir recours aux bons offices d'un pays ou d'une personnalité éminente jouissant de la confiance des deux parties. Si celles-ci ont besoin d'une aide pour obtenir un tel concours, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies nous semble tout indiqué.

15. Nous souhaiions, je le répète, une reprise des négociations entre les deux parties, car nous estimons que la solution des problèmes en suspens n'est concevable que dans le cadre d'un accord entre les intéressés. Nous n'attendons pas des parties qu'elles renoncent à leurs revendications ou qu'elles modifient leurs vues en prévision des futures négociations, mais nous constatons qu'aucune des parties n'a rejeté le principe de la négociation, ce qui est à la fois important et encourageant.

16. Loin de nous l'idée de préjuger les résultats de telles négociations ou de dicter aux parties la manière de régler leurs divergences. Nous croyons cependant que les deux parties feraient bien de reconnaître qu'aucun règlement de cette fort ancienne question du Jammu et Cachemire ne saurait être viable si, d'une façon générale, il ne donne satisfaction aux populations de cette région. Nous espérons que les parties tiendront dûment compte de cette considération essentielle. Par contre, les moyens utilisés pour atteindre ce but d'une manière pacifique et la forme que prendront les efforts déployés en ce sens nous paraissent présenter une importance moindre.

17. Pour conclure, je tiens à exprimer l'espoir qu'il sera possible au Conseil de sécurité d'encourager les deux parties à se réunir une fois de plus autour d'une même table. Ici encore, la forme que prendra l'encouragement du Conseil nous semble présenter moins d'importance que la recherche des moyens permettant d'exprimer, par une décision unanime qui aurait une valeur politique certaine, le désir des membres du Conseil de voir reprendre des négociations visant à régler pacifiquement les problèmes qui divisent à l'heure actuelle l'Inde et le Pakistan.

18. M. HAJEK (Tchécoslovaquie): Nous avons étudié attentivement la documentation soumise aux membres du Conseil de sécurité, dans les lettres envoyées au Président par les représentants de l'Inde [S/5522]<sup>2/</sup> et du Pakistan [S/5517]<sup>2/</sup>. Nous avons également

<sup>2/</sup> Ibid., dix-neuvième année, Supplément de janvier, février et mars 1964.

<sup>3/</sup> Ibid.

We have also heard and then read the statements by these representatives in the Council. In our view, an analysis of these facts and positions reveals nothing that could basically alter the nature of the dispute or that brings to it anything substantially new.

19. We are considering a dispute and even a conflict between two large States, important Members of the United Nations—a dispute and conflict between two countries which are closely linked geographically, between peoples who are ethnically very close to if not identical with each other and have over the past centuries been united by a historical process in which they co-operated in the creation of a civilization and a culture whose rich artistic forms and depth of thought are still the admiration of the whole world, between peoples who were also united in a more recent past by their resistance and courageous struggle against invasion, foreign occupation and colonial oppression. In the life of the people of the Indian subcontinent, recently divided between India and Pakistan, there are certainly more elements of unity than of discord, if we consider geography, history, language and race; even in the matter of religion, the disappearance of several minorities—Muslims in India and Hindus in Pakistan—should in this context be a unifying factor rather than a source of conflict.

20. Yet the situation today is quite different. It has just been described to us in speeches, and we have noted reports which speak of hundreds and even thousands of victims and myriads of refugees, following bloody incidents during disturbances between communities.

21. In my delegation's view, the paradox of this dispute can be explained only by the fact that the dispute is a relic of the recent past. The history of the conflict, as described in the documentation before us, shows that it is closely connected—by a causal as well as a temporal link—with the problem of the partition of the Indian subcontinent. Without wishing to get involved in historical considerations and analyses, we should note the preponderant role played by the former colonial Power in this process, and we shall then see that the so-called question of Jammu and Kashmir is one part or one aspect of the complex problems created by the colonial régime—problems which persisted after the end of that régime and have confronted the peoples that had liberated themselves from its hold.

22. In this regard, India and Pakistan constitute no isolated case. In several instances, similar problems have arisen—problems created and perpetuated by occupying or dominating foreign régimes all over the world. Take, for example, the disputes and conflicts between certain Latin American countries during the nineteenth century, after their liberation. To some extent, even the peoples of Central and Eastern Europe had to struggle, when the empires collapsed after the First World War, with the relics of those empires which hindered their development and often involved them in territorial or ethnic disputes with each other. To a greater and more varied extent, these same problems recur in the life of the peoples of Asia and Africa, with the collapse of the colonial system on these continents.

écouté puis relu les exposés présentés par ces représentants aux séances du Conseil. A notre avis, de l'analyse de ces faits et positions, il ne découle rien qui puisse modifier d'une façon essentielle le caractère du différend ou qui y apporte quelque chose de substantiellement nouveau.

19. Nous sommes saisis d'un différend, et même d'un conflit, entre deux grands Etats, Membres importants de l'ONU, différend et conflit qui existent entre deux pays intimement liés du point de vue géographique, entre peuples très proches, sinon identiques du point de vue ethnique, unis dans un passé millénaire par un processus historique dans lequel ils ont coopéré à la création d'une civilisation et d'une culture dont la richesse des formes artistiques et la profondeur de pensée ne cessent de susciter l'admiration du monde entier, entre peuples unis aussi dans un passé plus récent par leur résistance et leur lutte courageuse contre l'invasion, l'occupation étrangère et l'oppression coloniale. Il y a certainement, dans la vie du peuple du sous-continent indien, divisé récemment entre l'Inde et le Pakistan, plus d'éléments d'unité que de discordance si l'on tient compte de la géographie, de l'histoire, de la langue et de la race; même en ce qui concerne la religion, la disparition de minorités nombreuses — islamiques en Inde et hindoues au Pakistan — devrait dans ce contexte constituer un trait d'union plutôt qu'un facteur de conflit.

20. Pourtant, la réalité est aujourd'hui bien différente. Elle vient de nous être présentée dans des discours et nous avons pris connaissance d'informations qui parlent de centaines et même de milliers de victimes ou de myriades de réfugiés à la suite d'incidents sanglants au cours d'émeutes entre communautés.

21. De l'avis de ma délégation, le paradoxe de ce différend ne s'explique que par le fait qu'il constitue une survivance du passé récent. L'histoire du conflit, telle qu'elle nous est présentée dans la documentation disponible, démontre qu'il est étroitement lié — non seulement par une relation de temps, mais par un rapport de causalité — avec le problème du partage du sous-continent indien. Sans vouloir nous engager dans des considérations et des analyses historiques, notons le rôle prépondérant que l'ancienne puissance coloniale a joué dans ce processus, et la question dite du Jammu et Cachemire apparaît alors comme une partie ou comme un aspect des problèmes complexes créés par le régime colonial, problèmes qui ont subsisté après la fin de ce dernier et en présence desquels se sont trouvés les peuples qui s'étaient libérés de son emprise.

22. A cet égard, l'Inde et le Pakistan ne constituent pas un exemple isolé. Dans de nombreux cas, on a déjà vu des problèmes analogues, créés et maintenus par les régimes étrangers d'occupation ou de domination dans toutes les parties du monde. Notons, par exemple, les différends et les conflits qui ont existé au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle entre certains pays de l'Amérique latine, après la libération de ces derniers. Dans une certaine mesure, même les peuples de l'Europe centrale et orientale ont eu à lutter, lors de l'écroulement des empires après la première guerre mondiale, avec les survivances de ces empires qui grevaient leur développement et souvent les opposaient les uns aux autres dans des différends territoriaux ou ethniques. Dans une plus large mesure et sous des formes plus variées, ces problèmes se retrouvent dans la vie des peuples d'Asie et d'Afrique

23. The peoples then embark on a course of independent development, starting by playing an important role in the formation of the new world, and find themselves up against huge obstacles which often had their origin in the past, at a time when not only their countries' administrative frontiers but important decisions on every aspect of their lives were dictated, not so much by the desires or needs of the indigenous population, or of its natural ethnic units or entities, as by the interests of the colonial régime and of those who benefited from it. In all the past cases in which these problems were the source of conflicts that were often bloody and tragic, and in many cases today, it seems to us that it was and is for the peoples themselves, first and foremost, to liberate themselves from these relics of foreign or colonial domination, instead of remaining its slaves.

24. We believe that these peoples, which have displayed so much courage in the struggle for their liberation, are also fully capable of displaying wisdom, political foresight, moderation and tolerance in their mutual relations in order to rid themselves of the vestiges of colonialism, to solve the problems peacefully and to establish a relationship of mutual friendship, trust and co-operation. Of course, the path to these solutions is not always easy to find.

25. Our Government and people draw upon their own historical experience and knowledge to obtain a complete picture of these problems of the world of today, their complexity, their importance and the responsibility of the international community and all its members with regard to their solution. This is why we insist on the principle that such disputes should be settled exclusively by peaceful methods. Replying to the proposal of the Chairman of the Council of Ministers of the Soviet Union, Mr. Khrushchev, concerning the peaceful solution of territorial disputes — which has already been recalled here and quoted, together with some other replies — the President of the Czechoslovak Socialist Republic, Mr. Novotny, stated *inter alia*:

"In the modern world, there are a large number of territorial disputes conditioned by complex factors of a historical, ethnic or geographical nature, the aggravation of which would constitute a threat to peaceful relations among nations. The cases where an evil heritage has been bequeathed by the colonial Powers to the new States form a special group. I agree with you that one cannot simply ignore all territorial problems and act as though they did not exist.

"Today the position is that all frontier disputes between States can be settled exclusively by peaceful means and by negotiations, with proper respect for the facts of the modern world. This is the only practical way in which the needs and the desires of the peoples can be satisfied."

26. It is also along these same lines that, in our view, the resolution of the current drama of the India-Pakistan dispute must be sought. Since it can basically

au moment de l'écroulement du système colonial dans ces continents.

23. Les peuples entrent alors dans une voie de développement indépendant, en commençant par prendre une part importante dans la formation du monde nouveau, et ils se trouvent en face d'immenses obstacles dont l'origine est souvent dans le passé, à un moment où non seulement les frontières administratives de leur pays, mais aussi des décisions importantes concernant tous les aspects de leur vie étaient dictées, non point tant par les désirs ou les besoins de la population autochtone, de ses unités ou entités ethniques naturelles que par les intérêts du régime colonial et de ceux qui en profitaient. Dans tous les cas passés où ces problèmes constituaient des sources de conflits souvent sanglants et tragiques, ainsi que dans d'innombrables cas présents, il nous semble qu'il dépendait et qu'il dépend tout d'abord des peuples eux-mêmes de se libérer de ces survivances de la domination étrangère ou coloniale, au lieu de continuer à la subir.

24. Nous croyons que ces peuples, qui ont fait preuve de tant de courage dans la lutte pour leur libération, possèdent assez de sagesse, de prévoyance politique, de modération et de tolérance mutuelle pour savoir se débarrasser des vestiges du colonialisme, pour résoudre les problèmes d'une façon pacifique et pour établir entre eux des relations d'amitié, de confiance et de coopération. Bien entendu, la voie qui mène à ces solutions n'est pas toujours facile à trouver.

25. C'est en nous basant sur l'expérience et la connaissance historique que notre gouvernement et notre peuple prennent pleinement conscience de ces problèmes du monde contemporain, de leur complexité, de leur importance et de la responsabilité que portent la communauté internationale et tous ses membres quant à leur solution. C'est pourquoi nous insistons sur le principe selon lequel de tels différends doivent être résolus exclusivement par des moyens pacifiques. Répondant à la proposition du Président du Conseil des ministres de l'Union soviétique, M. Khrouchtchev, concernant la solution pacifique des conflits territoriaux — déjà rappelée ici et citée avec certaines autres réponses —, le Président de la République socialiste tchécoslovaque, M. Novotny, a notamment déclaré:

"Dans le monde contemporain, il existe un nombre considérable de conflits territoriaux, conditionnés par des facteurs complexes d'ordre historique, ethnique ou géographique, dont l'aggravation constituerait une menace aux relations pacifiques entre les nations. Un groupe spécial est constitué par les cas où un héritage néfaste a été légué par les puissances coloniales aux Etats nouveaux. Je suis d'accord avec vous pour dire qu'on ne peut pas simplement ignorer tous les problèmes territoriaux et agir comme s'ils n'existaient pas.

"Aujourd'hui, nous nous trouvons en présence d'une situation dans laquelle des conflits quelconques entre Etats au sujet de frontières peuvent être résolus exclusivement par des moyens pacifiques, par des négociations, en tenant compte des réalités du monde contemporain. C'est la seule voie viable, la seule qui puisse répondre à la nécessité, de même qu'à la volonté des peuples."

26. C'est dans cette direction que nous voyons aussi la solution du drame actuel que constitue le différend indo-pakistannais. Pouvant être considéré à



be regarded as a relic of the problem created for the peoples of the Indian subcontinent by the former colonialist régime, this dispute can be settled only by these peoples themselves. It is true that disputes and conflicts between brothers are often the most bitter, marked as they are by emotion and passion. However, only these brotherly enemies can and must end them—without any outside intervention, which would merely complicate them and delay, if not prevent, their solution.

27. Our people has great sympathy for the peoples of the Indian subcontinent, deep admiration for their great culture which is imbued with a humanitarian and pacifist spirit, for their ancient and modern history and for the struggle they have carried on to liberate themselves from colonialism. We do not forget that the leaders of this struggle clearly and unequivocally showed their sympathy and solidarity with our country in the difficult times it went through in 1938, when so many old friends in the West forgot their friendship. We recognize the important role played by these peoples in the efforts made, after the Second World War, to keep the peace among nations. From the outset we have had excellent relations with India, and we are glad that in recent years we have developed favourable and happy relations with Pakistan. This makes us all the more anxious that disputes between these two States should be settled in a peaceful and amicable way by these two countries themselves.

28. What should be the position of the Council in the solution of this dispute? It has often been recalled here that it is not the first time the Council has had to consider this question. There are no essentially new elements in this problem. We therefore agree with those of our colleagues who see no reason to make a new examination of the legal and political arguments of the two parties. It is not that our delegation hesitates to take a stand. We have done so in the past; our stand is well known; but we do not want to reiterate it, because we think it would serve no great purpose to engage in a discussion which could not lead us to a solution that, as we have said, only the two parties acting in concert can reach.

29. The role of the Council should be to help and encourage the two parties to embark on peaceful negotiations. These parties have shown, we feel, that they are capable of embarking on this peaceful course; and although their exchanges of views are somewhat pointed and often impatient, we note with some satisfaction and hope that, at least to a certain extent, they are always receptive and ready to take the path of negotiations. We think that, by helping and encouraging the two parties along these lines, the Council would be respecting Article 33 of the Charter. Since the problem is complex and delicate, we agree with the preceding speakers who said that they did not believe it was appropriate for the Council to pass judgement on the matter by an *ex cathedra* decision—in other words, to adopt a resolution.

sa source comme une séquelle du problème posé aux peuples du sous-continent indien par l'ancien régime colonialiste, ce différend ne peut être résolu que par ces peuples eux-mêmes. Il est vrai que les discordes et les luttes entre frères sont souvent les plus acerbes, étant dominées par les émotions et les passions. Mais seuls ces frères ennemis doivent et peuvent y mettre un terme, sans aucune intervention de l'extérieur, qui ne ferait que les compliquer et en éloigner la solution, sinon l'empêcher.

27. Notre peuple éprouve une grande sympathie pour les populations du sous-continent indien, une admiration profonde pour leur grande culture empreinte d'esprit humanitaire et pacifiste, pour leur histoire tant ancienne que moderne, pour la lutte qu'ils ont menée afin de se libérer du colonialisme. Nous n'oublions pas que ceux qui dirigeaient cette lutte ont manifesté, de façon claire et sans équivoque, leur sympathie et leur solidarité envers notre pays dans les moments difficiles qu'il a traversés en 1938, alors que tant d'anciens amis en Occident avaient oublié leur amitié. Nous reconnaissons le rôle important que jouent ces peuples dans les efforts déployés après la seconde guerre mondiale afin de maintenir la paix entre les nations. Nous avons, depuis le début, entretenu d'excellents rapports avec l'Inde et nous sommes heureux de voir que, au cours des dernières années, nos relations se sont développées de façon favorable et heureuse avec le Pakistan. C'est ce qui nous amène à désirer d'autant plus que les différends entre ces deux Etats soient résolus de façon pacifique et à l'amiable par ces deux pays eux-mêmes.

28. Quelle devrait être la position du Conseil dans la solution de ce différend? On a rappelé ici à maintes reprises que ce n'est pas la première fois que le Conseil doit délibérer sur cette question. Il n'y a pas d'éléments essentiellement nouveaux dans ce problème. Nous nous rallions donc à l'opinion de ceux de nos collègues qui ne voient aucune raison de procéder à un nouvel examen des arguments juridiques et politiques des deux parties. Ce n'est pas que notre délégation hésite à prendre position. Nous l'avons fait dans le passé; notre position est bien connue; mais nous ne tenons pas à la réitérer, car il ne nous paraît pas qu'il servirait à grand-chose de nous engager dans une discussion qui ne pourrait pas nous mener à une solution que seules, comme nous l'avons dit, les deux parties peuvent trouver de concert.

29. Le rôle du Conseil devrait être d'aider et d'encourager les deux parties à entrer dans la voie de négociations pacifiques. Il nous semble que ces parties ont démontré qu'elles sont capables de s'engager dans cette voie pacifique et, malgré le ton assez tranchant et souvent acerbe de leurs échanges de vues, nous constatons avec une certaine satisfaction et un certain espoir qu'elles sont, du moins dans une certaine mesure, toujours à l'écoute et prêtes à prendre le chemin des négociations. Il nous semble qu'en aidant et en encourageant les deux parties dans ce sens le Conseil respecterait l'Article 33 de la Charte. Comme il s'agit d'un problème complexe et délicat, nous sommes d'accord avec ceux des orateurs qui nous ont précédés et qui ont déclaré qu'ils ne croyaient pas qu'il appartenait au Conseil de se prononcer en la matière en prenant une décision autoritaire, c'est-à-dire en adoptant une résolution.

30. In appealing to the goodwill, spirit of understanding, political wisdom and human responsibility of the two parties and trusting in their maturity and realism, we think that we should not qualify this appeal by introducing controversial questions which, from the outset, would even at this stage constitute obstacles to the holding of negotiations.

31. This is why our delegation has doubts about the idea of resorting to the mediation or good offices of another State or of a personality. Naturally, such mediation could prove useful, but it should come only as the result of prior agreement which could be reached by the two parties in the course of these negotiations; and even this understanding and an ensuing decision should be a matter for the two parties alone. We therefore believe that our action, which would of course be taken by agreement of all the members of the Council and in a form acceptable to both parties, should consist in an appeal to the parties to take steps to restore an atmosphere of moderation and re-establish harmony between the communities so as to prevent any recurrence of acts of violence. We should invite the two countries to resume their negotiations for a peaceful settlement of their disputes, and we should facilitate the opening of such negotiations. All the rest should be the task of the two parties themselves—a task which my delegation hopes the Council will do its best to facilitate through general agreement.

32. Mr. SEYDOUX (France) (translated from French): I shall naturally not go over the past history of the problem which has again come before the Security Council. The numerous debates in previous years, and the very substantial statements made here by the Minister for External Affairs of Pakistan and the Minister of Education of India, have given the Council as much information as was possible. However, I will stress the seriousness of a situation which for the past seventeen years has been a source of concern to the many friends of India and Pakistan. France is one of these; it sets great store by this friendship, which is of value to it and indeed to the whole world. For the two countries which are divided by the question of Kashmir are the repositories of a very old civilization, of a great culture and of religions which throughout history have helped to strengthen the spirit of tolerance.

33. The very structure of these countries, in which very many peoples of very different races and customs live side by side on the same continent, should provide an increasingly interdependent world with a model of true coexistence. India and Pakistan have often set us an example in that respect; they are still doing so in most of their territory. They should both know that our dearest wish is that this action, carried on despite so many trials and difficulties, should be brought to a successful conclusion. Without a final settlement, is there not a danger that that action may fail in its results for the whole of the subcontinent? Have the recent disturbances, and the statements we have heard here, not confirmed what a chain-reaction of violence might be set off on both sides of the frontier by disturbances at any locality?

30. En faisant appel à la bonne volonté, à l'esprit d'entente, à la sagesse politique et à la responsabilité humaine des deux parties, en faisant confiance à leur maturité et à leur réalisme, il nous semble que nous ne devrions pas limiter cet appel en y introduisant des questions prêtant à controverse qui, dès le début, constitueraient des obstacles au déroulement des pourparlers.

31. C'est la raison pour laquelle notre délégation éprouve des doutes en ce qui concerne l'idée de la médiation ou des bons offices d'un autre Etat ou d'une personnalité. Naturellement, une telle médiation pourrait être bonne, mais elle ne devrait être que le résultat d'une entente préalable à laquelle les deux parties pourraient arriver au cours de ces négociations; et même cette entente et une décision en résultant devraient être l'affaire de ces deux parties seulement. Nous croyons donc que notre action, entreprise bien entendu en accord avec tous les membres du Conseil et sous une forme acceptable aux deux parties, devrait consister en un appel à ces dernières pour qu'elles prennent des mesures visant à rétablir un climat de modération et à faire renaître l'harmonie entre les communautés, afin d'éviter que les actes de violence ne se reproduisent. Nous devrions inviter les deux pays à reprendre leurs négociations en vue de trouver une solution pacifique de leurs différends et nous devrions faciliter l'ouverture de ces pourparlers. Tout le reste devrait être la tâche des deux parties elles-mêmes, tâche à laquelle, ma délégation veut bien l'espérer, le Conseil contribuera de son mieux par un accord général.

32. M. SEYDOUX (France): Je ne reviendrai pas, il va de soi, sur l'historique du problème qui est soulevé une nouvelle fois devant le Conseil de sécurité. Les multiples débats des années précédentes, les exposés très nourris qu'ont faits devant nous le Ministre des affaires extérieures du Pakistan et le Ministre de l'éducation de l'Inde ont informé le Conseil autant qu'il était possible. Mais ce que je retiendrai, c'est le caractère de gravité d'une situation qui, depuis 17 ans, préoccupe les nombreux amis de l'Inde et du Pakistan. La France est de ceux-là; elle tient à cette amitié qui lui est précieuse à elle-même comme elle l'est au monde entier. Car les deux pays que sépare la question du Cachemire sont dépositaires d'une très ancienne civilisation, d'une grande culture, de religions qui ont contribué, au long de l'histoire, à affermir l'esprit de tolérance.

33. La structure même de ces pays, qui fait vivre côte à côte à l'échelle d'un continent des peuples très nombreux, de race et de mœurs très différentes, devait en faire, pour un monde toujours plus interdépendant, le modèle de la vraie coexistence. Cet exemple, l'Inde et le Pakistan nous l'ont souvent donné; ils nous le donnent encore sur la plus grande partie de leur territoire. Il faut que l'un et l'autre sachent que notre vœu le plus cher est que cette action, poursuivie à travers tant d'épreuves et de difficultés, soit menée jusqu'à son terme. Le danger n'est-il pas, faute de ce règlement final, d'en voir les résultats compromis pour l'ensemble du sous-continent? Les émeutes récentes, les déclarations que nous avons entendues ici ne nous ont-elles pas confirmé à quels enchaînements de violence pouvait conduire, des deux côtés de la frontière, les troubles qui se produisaient en un point quelconque?

34. Neither country can believe that, if the situation deteriorates, only the other party would suffer from the disorder of a conflict involving not merely two countries so closely linked but the actual communities composing them. Both would be deeply shaken, and the world would witness a disturbance of balance which could have very serious consequences. It is, indeed, the fragility of this balance that worries us. In order to strengthen it, not only the symptoms but the causes of the evil must be treated. Moreover, the treatment must be gradual and must respect the feelings and beliefs of all. Developments in recent years have shown, on another continent, that it was possible to effect a sincere rapprochement between two nations previously divided by an age-old struggle.

35. In the matter before us, the task of understanding and conciliation in which the Council has again agreed to participate undoubtedly requires an effort to discard prejudices, to revise judgements that are no longer realistic, and to go beyond encouraging but insubstantial utterances—in other words, to lay the foundations for a true settlement of the problem at issue. For it cannot be over-emphasized that, in questions affecting the very existence of States, the passage of time, far from facilitating the search for a solution, often makes it more difficult.

36. I should like here to pay a tribute to the action taken in this spirit by those of my colleagues, particularly my African colleagues and you yourself, Mr. President, who for the sole benefit of peace and international co-operation took the initiative of trying to find common ground between the two theses which have been put to us.

37. My delegation has no doubt that it is in this direction that we must advance. We believe that only the restoration of an atmosphere of understanding, and the resumption of the dialogue, can promote a settlement which all desire if, in the search for this settlement, the past action of our Organization, the wishes of the peoples and the legitimate interests of the two countries are, as important factors, taken into account.

38. However, it is quite certain that this hope would once again prove unfounded, despite all the authority with which the debates of the Security Council are invested, if the two Governments concerned were not moved by a sincere and resolute determination to give substance to it. I know of no better way to conclude than by expressing the wish that, once this debate is finished, they will re-establish contact in the spirit of the ideas put forward by the Council and that they will not hesitate, if they feel it necessary, to have recourse to the procedure of good offices, in order to facilitate the solutions which we all await.

39. Mr. FEDORENKO (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): Mr. President, at the request of the Government of Pakistan, the Security Council is again examining the question of Kashmir. In the letter dated 16 January 1964 from the Minister for External Affairs of Pakistan addressed to the President of the Security Council it was stated that an immediate meeting of the Council was necessary "to consider the grave situation that has arisen in the State of Jammu and Kashmir" [S/6517].

34. Aucun des deux pays ne peut croire que, la situation se détériorant, l'autre partie serait seule à souffrir des désordres d'un conflit qui opposerait non seulement deux pays aussi étroitement liés, mais les communautés mêmes qui les constituent. L'un et l'autre en seraient profondément secoués et le monde assisterait à une rupture d'équilibre dont les conséquences pourraient être très graves. Aussi bien, c'est la fragilité de cet équilibre qui nous inquiète. Il faut, pour le consolider, traiter non point seulement les symptômes mais les causes du mal. Il faut aussi que le traitement soit progressif et appliqué dans le respect des sentiments et des croyances de chacun. L'évolution de ces dernières années a montré, dans un autre continent, qu'il était possible de rapprocher sincèrement l'une de l'autre des nations qu'avait opposées une lutte pourtant séculaire.

35. Dans l'affaire qui nous occupe, l'œuvre de compréhension et de conciliation à laquelle notre Conseil a accepté une nouvelle fois de participer implique sans nul doute un effort pour écarter les préjugés, pour réviser les jugements qui ne correspondent plus aux réalités, pour dépasser les propos encourageants mais sans consistance, c'est-à-dire, en fait, pour jeter les bases d'un véritable règlement du problème en cause. Car on ne saurait trop souligner que le temps, lorsqu'il s'agit de questions touchant la vie même des Etats, loin de faciliter la recherche d'une solution, la rend souvent plus ardue.

36. Je tiens ici à rendre hommage à l'action accomplie dans cet esprit par ceux de mes collègues, en particulier mes collègues africains et vous-même, Monsieur le Président, qui avez pris l'initiative, pour le seul bénéfice de la paix et de la coopération internationale, de tenter de trouver un terrain commun entre les deux thèses qui nous ont été exposées.

37. Ma délégation ne doute pas que c'est dans cette direction qu'il faut avancer. Seuls, en effet, le rétablissement d'un climat d'entente et la reprise du dialogue peuvent contribuer, croyons-nous, à permettre un règlement que tous espèrent, s'il est tenu compte, comme d'autant d'éléments importants dans la recherche de ce règlement, de l'action passée de notre organisation, des vœux des populations et des intérêts légitimes des deux pays.

38. Mais il est bien certain que cet espoir se révélerait une fois de plus illusoire, malgré toute l'autorité que revêtent les débats du Conseil de sécurité, si les deux gouvernements intéressés ne sont pas animés de la volonté sincère et résolue d'y donner corps. Et je ne saurais mieux conclure qu'en exprimant le souhait qu'une fois ce débat terminé ils rétabliront le contact dans l'esprit des idées exposées par le Conseil et qu'ils n'hésiteront pas, s'ils en sentent la nécessité, à avoir recours à la procédure des bons offices, en vue de faciliter les solutions que nous attendons tous.

39. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Sur la demande du Gouvernement du Pakistan, le Conseil de sécurité examine à nouveau la question du Cachemire. Dans la lettre du Ministre des affaires extérieures du Pakistan, adressée au Président du Conseil de sécurité le 16 janvier 1964, il était dit que la convocation d'urgence du Conseil s'imposait "en vue d'examiner la situation grave qui a surgi dans l'Etat de Jammu et Cachemire" [S/6517].

40. The Government of India, for its part—as is clear from the statements made at the meetings of the Council by Mr. Chagla, the Minister of Education of India, and from the letter from the Permanent Representative of India addressed to the President of the Council—holds that there are no grounds for the discussion of this question in the Security Council, and points out in particular that nothing has happened recently that even remotely supports "the Pakistan allegations about the existence of a tense situation and an atmosphere of crisis" [S/5522, para. 1].

41. India's well-known position is that from the legal and constitutional standpoint Jammu and Kashmir is and continues to be Indian Union territory. With regard in particular to the demonstrations in Kashmir expressing grief at the theft of a Muslim religious relic, the Government of India, as is known, has denied the assertion that India had anything to do with it.

42. We have heard the statements made by the parties to the dispute, setting forth in detail the positions of India and Pakistan with regard to the question now being discussed by the Security Council, and the statements made by the representatives of Morocco, the Ivory Coast, the United Kingdom, the Czechoslovak Socialist Republic and others. The fact is, it is rather difficult to find anything in the circumstances that makes them appreciably different from those described in the course of previous discussions of the Kashmir question to which, if our recollection is correct, the Security Council has devoted more than 100 meetings since 1948.

43. The Soviet delegation would first of all emphasize that the religious and communal discord which persists in India and Pakistan is a legacy of the past, when hostility was deliberately kindled by the colonizers, who pursued an infamous policy of "divide and rule" in order to enslave the peoples and keep them in colonial servitude. Recent events both in India, where Muslims have suffered through the exacerbation of religious and communal discord, and in Pakistan, where Hindus have been persecuted, demonstrate once again the need to overcome that discord as quickly as possible and to put an end to that legacy of colonialism.

44. The colonizer's policy of kindling animosity unquestionably does great harm to the interests of both the Indian and the Pakistan people. Attempts to heighten passions over differences in religious beliefs between some of the peoples of India and Pakistan can serve only those who even today would like to see the peoples of Asia torn asunder, those who seek to gamble on the unsettled state of relations between India and Pakistan, in the pursuit of interests which have nothing in common with the aims of preserving peace and friendship between peoples.

45. In the context of the Council's discussion of the India-Pakistan dispute, attention should be drawn to the appeal made by President Radhakrishnan of India to the President of Pakistan for joint steps to prevent further religious and communal incidents. In his letter of 16 January 1964 addressed to the President of Pakistan, the President of India expressed concern

40. De son côté, le Gouvernement de l'Inde, comme le montrent les déclarations de M. Chagla, ministre de l'éducation de l'Inde, au Conseil de sécurité, ainsi que la lettre du représentant permanent de l'Inde au Président du Conseil de sécurité, estime qu'il n'y a aucune raison de discuter cette question au Conseil de sécurité, étant donné notamment qu'il ne s'est pas produit ces temps derniers d'événements qui puissent "même de très loin étayer les allégations pakistanaises quant à l'existence d'une situation tendue et d'une atmosphère de crise" [S/5522, par. 1].

41. La position bien connue de l'Inde consiste à affirmer que, aussi bien du point de vue juridique que du point de vue constitutionnel, l'Etat de Jammu et Cachemire fait partie intégrante de l'Union indienne et le demeure. Pour ce qui est notamment des manifestations survenues au Cachemire, qui ont été causées par l'affliction ressentie à la suite de la disparition d'une relique religieuse musulmane, le Gouvernement indien, on le sait, a réfuté l'affirmation selon laquelle l'Inde avait un rapport quelconque avec cette affaire.

42. Nous avons entendu les déclarations des parties, qui ont exposé en détail la position de l'Inde et du Pakistan à propos de la question en discussion, ainsi que les interventions des représentants du Maroc, de la Côte-d'Ivoire, du Royaume-Uni, de la République socialiste tchécoslovaque et d'autres pays. En fait, il est assez difficile de dégager des faits nouveaux d'importance par rapport à ceux qui ont déjà été mentionnés dans le passé au cours des discussions sur la question du Cachemire, à laquelle le Conseil de sécurité, nous nous en souvenons, a consacré plus de 100 séances depuis 1948.

43. La délégation soviétique voudrait avant tout souligner que les dissensions religieuses et communautaires qui persistent en Inde et au Pakistan sont un héritage du passé, d'une époque où l'inimitié était fomentée de propos délibéré par les colonialistes qui, pour asservir les populations et les maintenir dans un état d'esclavage colonial, appliquaient le principe "diviser pour régner". Les événements qui ont eu lieu récemment aussi bien en Inde, où, par suite de l'aggravation des dissensions religieuses et communautaires, des musulmans ont souffert, qu'au Pakistan, où ce sont des hindous qui ont été persécutés, montrent une fois de plus qu'il faut surmonter ces dissensions et en finir avec cet héritage du colonialisme.

44. La politique d'incitation à la haine qu'appliquaient les colonialistes cause évidemment le plus grand tort tant au peuple indien qu'au peuple pakistanais. Les tentatives faites pour exciter les passions au sujet des différences de convictions religieuses de certaines populations de l'Inde et du Pakistan ne peuvent être profitables qu'à ceux qui, aujourd'hui encore, voudraient voir divisés les peuples d'Asie et s'efforcent de miser sur le contentieux existant encore entre l'Inde et le Pakistan, et cela pour servir des intérêts qui n'ont rien de commun avec le maintien de la paix et de l'amitié entre les peuples.

45. Dans le cadre de la discussion par le Conseil du différend indo-pakistanaise, il convient d'évoquer l'appel que M. Radhakrishnan, le président de l'Inde, a adressé au Président du Pakistan en vue de prendre des mesures communes de nature à empêcher le retour de nouveaux incidents d'ordre religieux et communautaire. Dans sa lettre au Président du

at such incidents, which—and I quote—"not only poison the relations between our countries"—that is, between India and Pakistan—"but affect the lives of millions of persons who seek nothing but to live as good citizens in their respective countries" [S/5522, annex 1, para. 9]; and as a first step he proposed that an immediate joint appeal should be made to the peoples of India and Pakistan to live in peace and harmony.

46. The fact that the Security Council is again obliged to revert to consideration of the Kashmir question confirms once more, in striking fashion, the correctness of the conclusion that territorial disputes, the problems of frontiers, and unilateral or mutual claims of States to each other's territory most often give rise to dangerous friction between countries in different parts of the world. For this very reason Mr. Khrushchev, the Head of the Soviet Government, addressed to the Heads of State of the countries of the world, at the end of 1963, a message proposing the conclusion of an international agreement providing for the renunciation by States of the use of force for the settlement of territorial disputes or boundary questions.

47. In that message Mr. Khrushchev pointed out that many young sovereign States which recently won national independence have inherited from the colonial régimes a large number of artificially embroiled border problems. Indeed, a glance at the map of the world today will show scores, if not hundreds, of districts, sovereignty over which is disputed by various States on the basis of arguments and considerations relating to history, ethnography, blood affinity, religion, and so forth. Unfortunately, these disputes occur not only between scholars but also between States possessing armed forces, in some cases quite large. Hence in the majority of territorial disputes there is a danger that relations between the parties will become aggravated, a danger of armed conflict which may constitute a threat to peace throughout the world.

48. It is a highly pertinent fact that the border conflicts and territorial disputes between some Asian countries are having a very adverse effect on the lives of their peoples: this at a time when it is most important for the peoples of the Asian countries, including both India and Pakistan, to raise the level of their economy, lay the foundations for a modern industry and attain a higher level of living. Surely it should be clear that this calls for tremendous efforts and, above all, for peace and tranquillity on their borders. In that connexion, Mr. Bhutto, the Minister for External Affairs of Pakistan, rightly observed in his statement to the Council [1087th meeting] that the peoples of Pakistan and India had won their freedom in order to fashion their lives with the dignity and self-respect, free from privation and fear, to remove the sufferings that their peoples had endured since human memory could recall.

49. I am bound to say that, when territorial disputes and border conflicts between Asian States not only exist but sometimes assume aggravated forms, those States are compelled to maintain and even increase

Pakistan, en date du 16 janvier 1964, le Président de l'Inde a exprimé la crainte que des incidents de ce genre "autre qu'ils corrompent les relations entre [les] deux pays" — c'est-à-dire l'Inde et le Pakistan — "n'affectent l'existence de millions de personnes qui ne demandent qu'à vivre en bons citoyens dans leur pays" [S/5522, annexe 1, par. 9], et il a proposé, à titre de première mesure, d'adresser immédiatement aux peuples des deux pays un appel conjoint à la paix et à l'harmonie entre les communautés.

46. Le fait que le Conseil de sécurité soit à nouveau contraint d'examiner la question du Cachemire confirme une fois de plus avec netteté que les différends territoriaux, les problèmes de frontières et les revendications unilatérales ou réciproques des Etats sur des territoires provoquent le plus souvent des frictions dangereuses dans diverses régions du monde. C'est précisément la raison pour laquelle M. Khrouchtchev, le chef du Gouvernement soviétique, a adressé à la fin de l'année 1963 un message aux chefs de gouvernement de tous les pays en leur proposant de conclure un accord international aux termes duquel les Etats renonceraient à recourir à la force pour résoudre les différends territoriaux et les questions de frontières.

47. Dans son message, M. Khrouchtchev dit notamment que bien des jeunes Etats souverains, qui ont récemment conquis leur indépendance nationale, ont hérité du régime colonial un grand nombre de questions de frontières artificiellement embrouillées. En effet, si nous jetons un coup d'œil sur la carte du monde contemporain, nous y voyons des dizaines, voire des centaines, de zones dont l'appartenance est contestée par tel ou tel pays sur la base d'arguments et de preuves qui relèvent de l'histoire, de l'ethnographie, des liens du sang, des liens religieux, etc. Et malheureusement, ce n'est pas seulement entre savants que se produisent ces querelles, mais aussi entre Etats disposant souvent de forces armées assez considérables. C'est pourquoi la plupart des différends territoriaux peuvent donner lieu à de graves complications entre les parties intéressées et risquent de dégénérer en une conflagration de nature à menacer la paix dans le monde entier.

48. Il est significatif que les conflits de frontières et les différends territoriaux qui se produisent entre certains pays d'Asie ont l'effet le plus fâcheux sur la vie de leurs peuples, et cela à un moment où il est de la plus haute importance que les peuples des pays d'Asie, dont l'Inde et le Pakistan font partie, développent leur économie nationale, jettent les bases d'une industrie moderne et relèvent leur niveau de vie. N'est-il pas évident que tout cela réclame des efforts gigantesques et exige surtout que la paix et la tranquillité règnent le long des frontières? A cet égard, M. Bhutto, le ministre des affaires extérieures du Pakistan, a fort justement noté, dans sa déclaration au Conseil [1087ème séance], que les peuples du Pakistan et de l'Inde avaient lutté pour leur liberté et l'avaient obtenue afin de pouvoir vivre dignement et la tête haute, à l'abri du besoin et de la crainte, et aussi pour mettre un terme aux souffrances qu'ils avaient endurées depuis des temps immémoriaux.

49. Il faut bien le constater: lorsque non seulement il existe entre des pays d'Asie des différends territoriaux et des conflits de frontières, mais que parfois ceux-ci s'aggravent, ces pays sont contraints d'entre-

their armed forces, thus using their resources in an unproductive manner. This can scarcely be said to benefit the peoples of countries which have recently thrown off the colonial yoke.

50. As to the substance of the Kashmir problem, the Soviet Union's position in principle has, as we all know, been repeatedly stated by Mr. Khrushchev, the Head of the Soviet Government, and by the representatives of the Soviet Union here in the Security Council chamber. The position of the Soviet Union is that the question of Kashmir's belonging to India has already been decided by the Kashmiri people.

51. The Soviet delegation is firmly of the opinion that the India-Pakistan dispute should be settled directly by the parties concerned—India and Pakistan—and, of course, exclusively by peaceful means. The parties to this dispute are themselves capable of taking steps to relax the tensions which exist between them. We should like to point out, with special emphasis, that this requires a calm and normal atmosphere.

52. Mr. Chagla, the Minister of Education of India, in his statement to the Council on 5 February [1088th meeting], stressed in particular that India would continue to work towards amelioration of its relations with Pakistan and that those relations should be based on friendship, equality, co-operation and mutual respect, as between two friendly and neighbouring countries. He expressed the conviction that the peoples of India and Pakistan wish to live in peace and friendship.

53. With reference to the steps which should be taken in the current situation, Mr. Chagla observed that the passing of resolutions on the Kashmir question by the Council would aggravate rather than improve matters. He said that the first thing was to restore normal conditions in the disturbed area of India and Pakistan and to bring about inter-communal unity and harmony in both countries; the Government of India, he added, would welcome a meeting of Ministers from India and Pakistan to discuss ways and means. Secondly, Mr. Chagla called upon Pakistan to declare unequivocally along with India that the two countries would never resort to war and would settle all their differences by peaceful means. He stated in that connexion that India welcomed Mr. Khrushchev's proposal for the renunciation of the use of force for the settlement of territorial disputes.

54. The Soviet delegation views these considerations with understanding, and feels that they reflect a healthy and realistic approach in keeping with the interests of both parties and of peace in Asia and throughout the world. We should like to hope that the examination of the India-Pakistan dispute by the Security Council, the United Nations organ responsible for the maintenance of peace and international security, will be so conducted as to make for the establishment of conditions in which the parties directly concerned—India and Pakistan—can settle their dispute themselves by peaceful means. The Soviet delegation also expresses the hope that, in the course of the consultations in progress aiming at an appropriate outcome of the discussion of this question in the Council, all parties will adopt a businesslike approach and

tenir des forces armées, et même de les augmenter, dépensant ainsi leurs ressources à des fins improductives. Il va sans dire qu'on ne peut guère en attendre de profit pour les populations de pays qui ont secoué il y a peu de temps le joug du colonialisme.

50. Quant au fond du problème du Cachemire, la position de principe de l'Union soviétique a été exposée plus d'une fois, on le sait, tant par M. Khrushchev, le chef du Gouvernement soviétique, que par les représentants de l'Union soviétique, au Conseil de sécurité. A notre avis, la question de savoir si le Cachemire appartient à l'Inde a été déjà tranchée par la population du Cachemire elle-même.

51. La délégation soviétique est persuadée que le différend indo-pakistanaï doit être réglé directement par les parties intéressées, c'est-à-dire par l'Inde et le Pakistan et, bien entendu, par des moyens exclusivement pacifiques. Les intéressés sont capables de prendre eux-mêmes des mesures propres à réduire la tension qui existe entre eux. Nous voudrions faire remarquer tout particulièrement qu'à cet effet il est indispensable que la situation redevienne normale et calme.

52. M. Chagla, le ministre de l'éducation de l'Inde, a souligné dans son intervention du 5 février au Conseil de sécurité [1088ème séance] que l'Inde poursuivrait ses efforts pour améliorer ses relations avec le Pakistan et voulait que celles-ci soient fondées sur l'amitié, l'égalité, la coopération et le respect mutuel, bref, qu'elles deviennent des relations de bon voisinage. Il s'est déclaré convaincu que les peuples de l'Inde et du Pakistan souhaitent vivre dans la paix et l'amitié.

53. En ce qui concerne les mesures à prendre dans les circonstances actuelles, M. Chagla a noté que l'adoption par le Conseil de résolutions sur la question du Cachemire, loin d'améliorer la situation, ne ferait que l'aggraver. Il a déclaré qu'il convenait en premier lieu de rétablir une situation normale dans les régions de l'Inde et du Pakistan où il y a des troubles et d'assurer l'entente entre les communautés dans les deux pays; il a indiqué que le Gouvernement de l'Inde serait heureux que des ministres indiens et pakistanaï se réunissent à cette fin. En second lieu, M. Chagla a lancé un appel pour que le Pakistan et l'Inde fassent une déclaration non équivoque selon laquelle les deux pays n'auront jamais recours à la guerre et régleront tous leurs différends par des moyens pacifiques; il a fait remarquer à ce propos que l'Inde accueillait favorablement la proposition de M. Khrushchev, chef du Gouvernement soviétique, tendant à renoncer au recours à la force pour la solution des questions d'ordre territorial.

54. La délégation soviétique envisage ces déclarations avec bienveillance, car elle estime qu'elles sont réalistes et pleines de bons sens et qu'elles répondent aux intérêts des deux parties et servent la cause de la paix en Asie et dans le monde entier. Nous voulons espérer que l'examen du différend indo-pakistanaï par le Conseil de sécurité, organe principal des Nations Unies, responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, permettra de créer une situation telle que les parties directement intéressées, à savoir l'Inde et le Pakistan, pourront régler elles-mêmes leur différend par des moyens pacifiques. La délégation soviétique exprime également l'espoir qu'au cours des consultations qui se poursuivent sur la question de savoir comment devrait s'achever la discussion de cette question au Conseil, toutes les

seek a solution which will be in the interests of keeping the peace and reducing tension.

55. In order to save time for the members of the Council and for the representatives of Pakistan and India who are no less busy than we are, I should like, without seeking to set a precedent, to waive the consecutive interpretation of our statement into the other languages. Long reflection as to which language was worthy of privileged treatment has led me to the elementary conclusion that discrimination would be out of place and that there is no need for interpretation into either French or English.

56. The PRESIDENT: The representative of the Soviet Union has waived his right of consecutive interpretation on the usual understanding that it should not constitute any precedent. If there is no objection, the Council will continue its proceedings.

*It was so decided.*

57. Mr. CASTRILLO JUSTINIANO (Bolivia) (translated from Spanish): The delegation of Bolivia has listened very carefully to the statements made in the Security Council by the Minister for External Affairs of Pakistan and the Minister of Education of India on the dispute between the two countries regarding the legal status of the peoples and territories of Jammu and Kashmir.

58. My delegation realizes that the Council is faced with an unduly complex problem, which cannot be reduced to a single factor. It seems that it was this complexity—due to all kinds of elements, including the most sensitive and primitive such as those of a religious nature—which has prevented the Council from intervening more forcefully since the problem arose fifteen years ago.

59. Nevertheless, however difficult or complex the problem may be, there is still hope that a speedy and suitable solution will be found. This hope is based on our confidence in the peaceful and conciliatory inclinations of the two countries involved. Both peoples have devoted all their energies and efforts to the most noble tasks undertaken by mankind in our time, and we all owe an immense debt to the ancient Hindu and Muslim cultures.

60. In recent years, we have seen India and Pakistan fighting boldly and equally strongly for the abolition of colonialism; we have found them ranged in battle against racial discrimination; we have seen them both searching for suitable ways to raise the social level of living of their peoples; and we have joined them in their campaign to ban violence as a method of political enforcement. Because of all this, we still have faith that, loyally responding to their most noble traditions, India and Pakistan will manage to overcome this crisis in their neighbourly relations.

61. The international conduct of Bolivia, which has always been based on the support and practice of

parties feront preuve d'une attitude pratique et rechercheront une solution conforme à la cause de la paix et de la détente.

55. Pour économiser le temps des membres du Conseil ainsi que celui des représentants du Pakistan et de l'Inde, qui ne sont pas moins occupés que nous, je renonce, sans chercher pour autant à créer un précédent, à l'interprétation consécutive de ma déclaration dans les autres langues. Après m'être longtemps demandé quelle langue mérite un privilège, j'en suis arrivé à la vérité élémentaire qu'il est déplacé de faire de la discrimination et que l'interprétation, que ce soit en français ou en anglais, n'est pas obligatoire.

56. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Le représentant de l'Union soviétique a accepté de renoncer à l'interprétation consécutive de son discours, avec la réserve habituelle que cela ne constituerait pas un précédent. S'il n'y a pas d'objection, le Conseil poursuivra donc ses travaux.

*Il en est ainsi décidé.*

57. M. CASTRILLO JUSTINIANO (Bolivie) [traduit de l'espagnol]: La délégation bolivienne a écouté avec la plus grande attention les déclarations faites au Conseil de sécurité par le Ministre des affaires extérieures du Pakistan et le Ministre de l'éducation de l'Inde à propos du différend qui sépare les deux pays au sujet de la situation juridique des populations et du territoire du Jammu et Cachemire.

58. La délégation bolivienne reconnaît que le Conseil se trouve en présence d'un problème extrêmement complexe, impossible à réduire à un seul élément. Cette complexité, qui est due à toute une série de facteurs parmi lesquels certains aussi délicats et aussi primordiaux que les sentiments religieux, paraît avoir empêché le Conseil d'intervenir plus énergiquement depuis qu'il a été saisi du problème, il y a une quinzaine d'années.

59. Mais si difficile et complexe que soit le problème, on ne peut renoncer à l'espoir d'y trouver une solution rapide et convenable. Notre espérance découle de notre confiance dans les intentions pacifiques et l'esprit de conciliation des deux pays en litige. Le peuple indien et le peuple pakistanais ont tous deux consacré toute leur énergie et tous leurs efforts aux tâches les plus nobles entreprises par l'humanité à notre époque et il ne faut pas oublier l'immense dette que nous avons tous à l'égard des cultures séculaires tant des hindous que des musulmans.

60. Au cours des dernières années, nous avons vu les deux pays, l'Inde autant que le Pakistan, lutter vaillamment pour l'abolition du colonialisme; nous les avons trouvés alignés dans la bataille contre la discrimination raciale; nous les avons vus tous deux se consacrer à la recherche des formules propres à élever le niveau de vie de leurs populations; nous nous sommes rangés à leurs côtés dans la campagne qui a été livrée pour éliminer la violence en tant que moyen de règlement des problèmes politiques. Pour toutes ces raisons, nous demeurons persuadés que l'Inde et le Pakistan, fidèles à leurs traditions les plus nobles, s'efforceront de surmonter la crise qu'ils traversent dans leurs rapports d'Etats voisins.

61. La politique internationale de la Bolivie, qui s'est toujours fondée sur le respect des méthodes

methods of peaceful settlement, gives us the right to urge the Governments of Pakistan and India to strive for a direct understanding, for we have always supported all the efforts made here in the Council in that respect.

62. The delegation of Bolivia has at all times and from the beginning of this debate been pleased to follow the African-Asian delegations such as those of the Ivory Coast and Morocco in their efforts to find an equitable solution to the problem under discussion.

63. My delegation doubts whether the adoption by this Council of a new resolution on the question of Jammu and Kashmir can lead to the goal to which we all aspire. In support of this attitude, it is sufficient to contemplate the results obtained in practice by previous resolutions of the Council. A resolution should be the result of a confrontation with the facts, which are constantly changing and creating new circumstances that must be considered. We are not doubting the value of the Council's resolutions; we consider their value indisputable, if it is analysed dogmatically; but none of this prevents us from looking at the facts to see whether or not these resolutions are operative. By comparing these factors, we shall see whether the resolutions clearly retain their original validity or whether, on the contrary, it will be necessary to seek new paths leading to a final solution of the problem.

64. In the controversy over Jammu and Kashmir, one thing seems certain to us: direct negotiations between both parties have not been exhausted, and nothing can officially be done under the peaceful procedures provided for by the United Nations Charter until it has been announced that the two countries have nothing more to say to each other. What the Council is obliged to do in the present circumstances is to help to create a propitious atmosphere in which such direct negotiations can be continued in an attempt to reduce the tension between the two Governments.

65. In order to attain this objective, it is essential to separate the positive from the negative aspects of the problem. For example, we could start by taking advantage of the parties' willingness, expressed in the Council by the representatives of Pakistan and India, to continue measures which ensure an atmosphere of peace and prevent fresh outbreaks of violence.

66. The delegation of Bolivia warmly supports the motion put forward here in this Council at the last meeting to the effect that, from this high tribune of world peace, the Governments of India and Pakistan should be urged to analyse, in an atmosphere free of violence, the responsibility which they bear, not only towards other nations but towards their own peoples, for finding a peaceful solution so that Pakistan and Hindu can live in an atmosphere of mutual tolerance and strive together to overcome the great problems confronting peoples and men that aspire to a better life in all latitudes of the world.

67. Mr. STEVENSON (United States of America): So much has been said on the Kashmir case in this Coun-

de règlement pacifique des différends et le recours à de tels moyens, nous donne le droit d'exhorter les Gouvernements du Pakistan et de l'Inde à faire un nouvel effort pour chercher à s'entendre directement, car nous avons toujours soutenu tous les efforts déployés en ce sens par le Conseil de sécurité.

62. La délégation bolivienne tient à exprimer la satisfaction avec laquelle elle a suivi les efforts que les représentants des pays afro-asiatiques, et notamment de la Côte-d'Ivoire et du Maroc, n'ont cessé de déployer depuis le début de cette discussion pour trouver au problème une solution équitable.

63. Ma délégation doute que l'adoption par le Conseil d'une nouvelle résolution sur la question du Jammu et Cachemire permette d'atteindre les buts auxquels nous tendons tous. Pour s'en convaincre, il suffit de voir quels ont été, dans la pratique, les résultats des résolutions antérieures du Conseil. Une résolution doit être la conséquence d'un accommodement avec la réalité, dont les fluctuations incessantes créent des circonstances nouvelles qu'il importe d'examiner. Nous ne contestons aucunement la valeur des résolutions du Conseil, qui nous paraît indiscutable si on les examine sous l'angle dogmatique; mais cela ne saurait nous empêcher de tenir compte de la réalité pour juger si lesdites résolutions sont valables ou non. C'est en comparant ces deux extrêmes que nous verrons si ces résolutions conservent leur valeur initiale ou si, au contraire, il serait nécessaire de chercher une nouvelle voie qui nous conduise à une solution définitive du problème.

64. En ce qui concerne le différend sur le Jammu et Cachemire, une chose nous paraît certaine: les négociations directes entre les deux parties ne sont pas épuisées, et rien ne peut être formellement entrepris, dans toute la gamme des procédures de règlement pacifique prévues par la Charte des Nations Unies, tant que l'on n'aura pas été informé que les deux pays n'ont plus rien à se dire. Ce que le Conseil de sécurité a incontestablement l'obligation de faire dans les circonstances actuelles, c'est de contribuer à la création d'une atmosphère propice, favorable à la reprise des négociations directes en vue de réduire la tension entre les deux gouvernements.

65. A cette fin, il est indispensable de distinguer les aspects positifs des aspects négatifs du problème. On pourrait, par exemple, commencer par mettre à profit les bonnes dispositions des parties, qui sont prêtes, ainsi que leurs représentants l'ont dit au Conseil de sécurité, à continuer de prendre des mesures capables d'assurer un climat pacifique et d'éviter de nouvelles explosions de violence.

66. La délégation bolivienne s'associe chaleureusement à la proposition formulée au sein du Conseil, à la réunion précédente, et tendant à ce que cet éminent organe chargé d'assurer la paix mondiale adresse un appel aux gouvernements de l'Inde et du Pakistan pour que, dans une atmosphère exempte de violence, les deux pays prennent conscience de la responsabilité qui leur incombe, non seulement à l'égard des autres nations, mais à l'égard de leurs propres populations, de parvenir à une solution pacifique qui permette aux Pakistanais et aux Indiens de vivre dans un climat de tolérance mutuelle et de lutter en commun pour résoudre les grands problèmes qui se posent, sous toutes les latitudes, à tous les peuples et à tous les hommes qui aspirent à des lendemains meilleurs.

67. M. STEVENSON (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: On a tant parlé de la question du Cache-



oil over the past sixteen years that I shall not impose on the Council's patience by reviewing the case again.

68. It is a matter of the greatest regret to my Government, as it is to so many Governments here represented, that India and Pakistan have been unable to reach a settlement either through the mechanism set up by the Security Council or in bilateral talks, and that this dispute continues to occupy so much of the time of the international community. We are also profoundly concerned with the recurring communal disturbances in India and Pakistan which have caused such appalling loss of life, destruction of property, displacement of people and human misery. It is hard for us to understand why these two countries have not found it possible, during all of these years of bloodshed and of violence, to take joint action to calm this situation, to allay the suffering, and to stem the panic and migration of thousands of frightened human beings. Until there is a far greater effort to resolve these problems, they will continue to threaten the integrity and the prosperity of both countries.

69. I should like today to review the essentials of the approach which my Government has taken, and continues to take, toward this everlasting question of Kashmir. The origin of the dispute is complicated and deeply buried in the history of the great sub-continent. But, in 1948 India and Pakistan agreed to the resolutions of the United Nations Commission on India and Pakistan as a political compromise of the difficulties which followed from the partition of the subcontinent into two countries and the ensuing dispute over the status of Kashmir. The essence of this compromise was that the people of Jammu and Kashmir should have the right to determine their future without coercion or intimidation by the military forces of either country. Our support of the United Nations resolutions is based on this principle of self-determination. The political compromise has not been fulfilled, and so we have seen no progress, only further embitterment of relations between these two great countries.

70. Throughout the history of this issue, it has been the desire of the United States to do what it could to compose the differences between two friends. In doing so, we have started from the point of agreement between them, because it was an equitable compromise based upon the sound principle that the people whose political affiliation and national status were subject to dispute have the right to express their will. We continue to support this principle as providing a sound basis upon which a political compromise of the dispute between India and Pakistan can be achieved through peaceful means.

71. If India and Pakistan are genuinely desirous of composing their differences, which is a prior condition of any political compromise, a fresh attempt must be made, in light of today's realities, to see how the basic principles can be applied to achieve such a political settlement. India, and indeed part of the very area in dispute, is under threat of Chinese Communist military attack. For this reason, as well as because of our long-standing concern that the

mire au Conseil de sécurité depuis 16 ans que je n'abuserai pas de la patience du Conseil en passant le problème en revue une fois de plus.

68. Mon gouvernement, comme tant d'autres gouvernements ici représentés, regrette vivement que l'Inde et le Pakistan n'aient pas pu parvenir à une solution soit par les moyens prévus par le Conseil de sécurité, soit par des conversations bilatérales, et que ce différend continue d'occuper à ce point le temps de la communauté internationale. Nous sommes également profondément préoccupés par les nouveaux troubles qui ont opposé les deux communautés en Inde et au Pakistan et qui ont eu de telles conséquences désastreuses: pertes en vies humaines, destruction de biens, mouvements de populations et souffrances humaines indicibles. Il nous est difficile de comprendre pourquoi ces deux pays n'ont pas réussi, au cours de toutes ces années de violence et d'effusion de sang, à agir de concert pour rétablir l'ordre dans cette situation, soulager les souffrances, mettre fin à la panique et enrayer l'exode de milliers d'êtres humains terrorisés. Tant qu'un effort beaucoup plus grand n'aura pas été fait pour résoudre ces problèmes, ils continueront de mettre en danger l'intégrité et la prospérité des deux pays.

69. Je voudrais maintenant rappeler, dans ses grandes lignes, l'attitude adoptée par mon gouvernement, par le passé comme aujourd'hui, à l'égard de cette éternelle question du Cachemire. L'origine du différend est complexe et se perd dans l'histoire de cette vaste région du continent asiatique. L'important est qu'en 1948 l'Inde et le Pakistan ont accepté les résolutions de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan en tant que compromis politique destiné à résoudre les difficultés nées du partage de cette région en deux pays et du différend qui en est résulté en ce qui concerne le statut du Cachemire. L'essentiel de ce compromis était que les populations de l'Etat de Jammu et Cachemire auraient le droit de décider de leur avenir sans coercition ni intimidation de la part des forces militaires de l'un ou l'autre pays. C'est parce qu'elles reflétaient le principe du droit à l'autodétermination que nous avons appuyé les résolutions des Nations Unies. Le compromis politique n'ayant pas été appliqué, nous n'avons assisté à aucun progrès; bien au contraire, les relations entre ces deux grands pays n'ont fait que s'envenimer.

70. Tout au long de l'histoire de ce problème, les Etats-Unis ont été désireux de faire tout en leur pouvoir pour réduire les divergences qui séparaient ces deux pays amis. A cette fin, nous sommes partis du point sur lequel ils s'étaient mis d'accord, parce qu'il s'agissait d'un compromis équitable fondé sur l'excellent principe selon lequel les populations dont l'appartenance politique et le statut national sont en jeu ont le droit d'exprimer leur volonté. Nous continuons à appuyer ce principe parce qu'il fournit une base solide sur laquelle on peut édifier, par des moyens pacifiques, un compromis politique de nature à régler le différend indo-pakistanaïs.

71. Si l'Inde et le Pakistan sont vraiment désireux d'éliminer leurs divergences, ce qui est la condition préalable à tout compromis politique, il faut faire une nouvelle tentative, en tenant compte des réalités de l'heure, pour voir comment on pourrait appliquer les principes fondamentaux pour assurer un tel règlement politique. L'Inde, comme d'ailleurs une partie même de la région en litige, est sous la menace d'une attaque militaire de la Chine com-

Kashmir question be peacefully resolved, we urged bilateral talks between the parties last year. While these talks did not bring agreement, neither were they useless. Exploration of disputes through negotiation is a fundamental principle of the United Nations. It is the only way agreement can be achieved, short of imposition by force. An agreement cannot be imposed from outside.

72. We recognize that the legitimate security interest of both India and Pakistan involve intricate internal problems of law and order and political consent. However, the international community has a right to expect of these two great and ancient countries what we expect of all Members of the United Nations community, and that is a diligent and unrelenting effort to resolve their differences peacefully through negotiations. It must be recognized by both countries that the problem of Kashmir cannot be settled unilaterally by either party. It can only be settled, as I say, by agreement and compromise, taking into account the free expression of the will of the people concerned. The United Nations was created to assist Member States in this regard, and its resources are available to help the parties in the search for a solution. Friends of both countries also stand ready to help.

73. Given the history of efforts to resolve the issues between India and Pakistan in the past, my Government believes that the two countries should consider the possibility of recourse to the good offices of a country or a person of their choice to assist them in bringing about the resumption of negotiations and in mediating their differences. My Government also suggests that the Secretary-General might be of assistance to the two countries in exploring the possibility of such third-party mediation.

74. There has already been some progress toward bilateral talks on the communal conflict and the migration question. I hope that the two nations may now resume their efforts to agree upon this first step towards finding a firmer basis for communal harmony and dealing with the problem of refugees.

75. These suggestions are accompanied by the earnest hope of stimulating these two Members of the United Nations to make a new approach in a new and urgent effort to resolve their differences. These problems are not susceptible of quick solution, we know only too well. My Government has no illusions on that score. But a fresh start must be made, and Pakistan and India have, we believe, a responsibility to their own peoples, to the people of Kashmir and to the world community to set these issues on the road to final solution for the sake of humanity and of peace.

76. In the interest of saving time, I should be happy to waive the interpretation of my statement into French, on the usual understanding.

muniste. C'est pour cette raison, et aussi parce que nous souhaitons depuis longtemps voir la question du Cachemire résolue par des moyens pacifiques, que nous sommes en faveur de conversations bilatérales entre les parties. Il est vrai que les entretiens que nous avons conseillés l'année dernière n'ont pas abouti à un accord, mais ils n'ont pas été inutiles. L'examen des différends par la voie de la négociation est l'un des principes fondamentaux des Nations Unies. C'est la seule façon d'aboutir à un accord, à moins d'imposer une solution par la force. Un accord ne peut être imposé de l'extérieur.

72. Nous reconnaissons que les intérêts légitimes de la sécurité, en Inde comme au Pakistan, posent des problèmes internes complexes en matière d'ordre public et d'adhésion politique. Cependant, la communauté internationale est en droit d'attendre de ces deux grands et anciens pays ce que nous attendons de tous les membres de la communauté des Nations Unies, à savoir un effort diligent et constant pour résoudre pacifiquement leurs différends par la négociation. Les deux pays doivent reconnaître que le problème du Cachemire ne peut être réglé unilatéralement par l'une seulement des parties. Il ne peut être réglé, je le répète, que par voie d'accord et de compromis, compte tenu de la volonté librement exprimée des populations intéressées. L'Organisation des Nations Unies a été créée pour fournir aux Etats Membres une assistance dans ce domaine et ses ressources sont à la disposition des parties pour les aider à trouver une solution. Les amis des deux pays sont également prêts à leur offrir leur concours.

73. Etant donné la longue série d'efforts faits par le passé pour résoudre les problèmes entre l'Inde et le Pakistan, mon gouvernement pense que les deux pays devraient envisager la possibilité d'avoir recours aux bons offices d'un pays ou d'une personne de leur choix pour les aider à reprendre les négociations et à mettre fin à leurs divergences. Mon gouvernement estime également que le Secrétaire général pourrait apporter un utile concours aux deux pays dans l'examen des possibilités de médiation par un tiers.

74. Certains progrès ont déjà été faits vers l'organisation de conversations bilatérales consacrées aux conflits entre les communautés et à la question des mouvements de population. J'espère que les deux pays feront maintenant de nouveaux efforts pour se mettre d'accord sur cette première mesure qui doit permettre de trouver une base plus ferme pour la bonne entente entre les communautés et de résoudre le problème des réfugiés.

75. Nous formulons ces suggestions en exprimant le vif espoir que ces deux Membres de l'Organisation des Nations Unies seront encouragés à aborder une fois de plus la question en faisant sans tarder un nouvel effort pour liquider leurs divergences. Nous savons, certes, que les problèmes de ce genre ne sont pas susceptibles d'une solution rapide. Mon gouvernement ne se fait aucune illusion à cet égard; mais il faut faire une nouvelle tentative et, à notre avis, le Pakistan et l'Inde se doivent, à l'égard de leurs peuples, des populations du Cachemire et de la communauté mondiale tout entière, de s'acheminer vers une solution définitive de leur différend dans l'intérêt du maintien de la paix.

76. Pour gagner du temps, je suis prêt à renoncer à l'interprétation de ma déclaration en français, dans les conditions habituelles.

77. The PRESIDENT: The representative of the United States has agreed to waive the interpretation of his statement. If I hear no objection, the Council will continue its proceedings.

*It was so decided.*

78. The PRESIDENT: There are no further speakers for today. Having informally consulted members of the Council, I should like to suggest that the Council should reconvene to continue its discussion of the India-Pakistan question tomorrow, Saturday, 15 February, at 4 p.m.

*It was so decided.*

*The meeting rose at 5.50 p.m.*

77. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Le représentant des Etats-Unis a accepté de renoncer à l'interprétation de sa déclaration. S'il n'y a pas d'objection, le Conseil poursuivra ses travaux.

*Il en est ainsi décidé.*

78. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Il n'y a pas d'autre orateur inscrit pour aujourd'hui. A la suite des consultations officieuses que j'ai eues avec les membres du Conseil, je propose que le Conseil se réunisse demain, samedi 15 février, à 16 heures, pour poursuivre l'examen de la question Inde-Pakistan.

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 17 h 50.*

